



Montreuil, le 26/01/2017

8 mars 2017 : Note aux organisations

Suite à la mobilisation web #7Nov16h34, nous avons adressé un courrier à toutes les organisations syndicales et associations féministes leur proposant de se réunir pour travailler à la concrétisation d'une journée d'action et de grève pour les droits des femmes. Toutes les associations féministes ont répondu favorablement, ainsi que la FSU, solidaires et les organisations de jeunesse. Un appel unitaire pour faire du 8 mars une journée d'action et de grève pour les droits des femmes a été construit, avec un temps fort de débrayages à 15h40.

En effet, contrairement à l'idée entretenue par les médias, le 8 mars n'est pas « la journée de la femme », mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, initiée par l'internationale socialiste. Le 8 mars a été lancé pour obtenir l'égalité au travail et dans la société. Il démontre combien l'émancipation des femmes passe par l'égal accès à l'emploi et l'égalité au travail.

Notre objectif est donc de mettre le patronat en face de ses responsabilités et d'interpeller sur l'inégalité professionnelle et les discriminations que subissent toujours les femmes au travail. Autour du 8 mars, de nombreuses initiatives ont lieu le soir, le WE, à travers des expositions, projections de films ou conférences. **L'objectif cette année est d'organiser un maximum d'action et d'initiatives sur les lieux de travail pour faire du 8 mars une journée revendicative.** Chaque année, dans le sondage Harris Interactive sur les attentes des salariés vis-à-vis du syndicalisme et de la CGT (présenté lors du CCN le 18/11/2015), le premier sujet revendicatif sur lequel les salariés considèrent que nous devons obtenir des résultats est celui de l'égalité F/H, il y a donc une très forte attente à nous voir sur ce sujet.

Pourquoi 15h40 ?

15h40 correspond à l'horaire à partir duquel, chaque jour, sur la base d'une journée type (9h – 12h30/13h30-17h), les femmes arrêtent d'être payées. En effet, elles sont toujours payées en moyenne 26% de moins que les hommes du fait :

- Du travail à temps partiel (80% des salarié-es à temps partiel sont des femmes)
- De l'absence de déroulement de carrière
- De la dévalorisation des métiers dans lesquels les femmes sont concentrées
- De la part variable de la rémunération (primes, heures sup...)
- De la discrimination « pure »

Nous proposons donc aux organisations du CCN :

1- De déposer des préavis de grève le 8 mars 2016 pour l'égalité professionnelle (voir revendications à suivre)

2- D'interpeller les syndicats pour travailler avec les salariés des cahiers revendicatifs sur l'égalité professionnelle et définir les modes d'action. Il peut s'agir de

- o Grève
- o Débrayages à 15h40
- o Remise de pétitions ou cahiers revendicatifs,
- o Heures d'information syndicale, de déploiement en direction des femmes en leur proposant de s'organiser à la CGT pour lutter pour l'égalité...
- o Manifs ou rassemblements, par exemple autour d'une lutte dans un secteur à prédominance féminine

3- De faire l'état des lieux des luttes et négociations dans vos secteurs

Faire la synthèse, des luttes des secteurs à prédominance féminine dans vos champs respectifs pour pouvoir les valoriser le 8 mars, voire organiser une action autour de ces luttes le 8 mars.

Faire l'état des lieux de la situation des Femmes et des hommes et de la négociation, pour pouvoir par exemple épingler les entreprises dans lesquelles ils y a les inégalités les plus criantes et/ou qui refusent de négocier (liste noire...).

4- D'interpeller les élus aux CE pour les sensibiliser le rôle des CE sur le 8 mars, et l'enjeu d'éviter les stéréotypes sexistes :

- éviter d'offrir aux femmes des bons de réduction dans les magasins de cosmétiques ou de vêtements, des fleurs...
- **Mais plutôt travailler sur le rôle et l'activité des CE sur l'égalité pro**, notamment en matière de politique de transport, restauration, loisirs, petite enfance...

5- De travailler dans vos champs aux déclinaisons unitaires les plus ambitieuses possibles

6- Les revendications peuvent par exemple porter sur les sujets suivants :

- **Les écarts de salaires, de 26% en moyenne, qui sont principalement liés à**
 - o **L'inégalité en matière de temps de travail et les temps partiels.** 30% des femmes occupent des temps partiels, pour l'essentiel subis, avec des amplitudes horaires très importantes pour des durées horaires hebdomadaires de plus en plus faibles. Nombreuses sont celles qui travaillent moins de 150h par trimestre et n'ont donc aucun accès aux droits sociaux. Les salarié-es à temps partiels sont aussi souvent exclu-es des primes, de l'accès à la formation professionnelle et n'ont aucun déroulé de carrière.

- o **L'inégalité en matière de carrière**, les femmes se heurtent au plafond de verre, sont discriminées du fait de la parentalité qu'elles assument toujours pour l'essentiel, les emplois dans lesquelles elles sont concentrées ont beaucoup moins de perspectives de carrières.
- o **La dévalorisation des emplois à prédominance féminine**, qui sont moins bien payés et dans lesquels les qualifications et les compétences sont moins reconnus : 60% des fonctionnaires sont des femmes, les femmes sont d'avantage dans le secteur tertiaire que dans le secteur industriel...
- o **La part variable de rémunération**, les primes, heures supplémentaires..., qui accroissent les écarts. Ainsi, plus on monte en niveau de responsabilité (et plus la part variable de la rémunération est importante), plus les écarts sont importants entre hommes et femmes.
- **L'articulation des temps, la réduction du temps de travail, la protection de la femme enceinte (conditions de travail, réduction horaire, protection contre le licenciement...) et la parentalité, pour les femmes comme pour les hommes, par exemple en utilisant la campagne Vie De Mère (vdemere.fr).** Les exemples dramatiques de fausses couches au travail rendus publics par la CGT cet automne démontrent l'urgence d'avoir de vraies mesures de protection de la grossesse !
- **La lutte contre le sexisme et les violences** : 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail, 1/5 avoir été victime de harcèlement sexuel, 5% des viols et 25% des agressions sexuelles ont lieu sur les lieux de travail. Les violences commises en dehors du travail et notamment dans le cadre conjugal ont aussi un impact sur le travail, et conduisent trop souvent la victime à perdre son travail
- **Les inégalités en matière de pension de retraite, la pension des femmes est inférieure de 40% à celle des hommes**
- **Les inégalités en matière d'accès à la formation professionnelle**
- **L'amélioration des conditions de travail et la pénibilité** : la pénibilité des emplois à prédominance féminine est souvent sous-évaluée (mouvements répétitifs, TMS, charges lourdes (une auxiliaire de puériculture porte 1T par jour !) milieu bruyant et charge émotionnelle (contact avec la mort, la maladie, la violence...)). Dans les métiers à prédominance masculine, la mixité nécessite d'améliorer les conditions de travail.
- **La prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes**

Nous appelons les organisations à cibler au moins une entreprise de leur champ où des actions seront organisées le 8 mars, notamment à 15h40, et à faire remonter l'information dans le tableau de recensement des initiatives à coord-luttes.actions@cgt.fr. Les membres du collectif « Femmes mixité » sont disponibles pour participer à vos initiatives, n'hésitez pas à nous solliciter : fem-mixite@cgt.fr

Le collectif « Femmes mixité » mettra à disposition le matériel suivant:

- Retirage des autocollants et affiches sur le sexisme et l'égalité professionnelle
- 1 tract 8 mars appelant à se mobiliser et se syndiquer
- 1 badge à porter le 8 mars
- 1 tract contre le sexisme et les violences
- 1 Guide d'action syndicale sur le sexisme
- 1 guide sur la négociation de l'égalité F/H (disponible le 28/02)

Les autocollants seront livrés dans les UD. Le reste du matériel est disponible sur commande à fem-mixite@cgt.fr

Le collectif Femmes mixité organise les évènements suivants :

- 28/02 : Journée confédérale « Gagner l'égalité professionnelle, lutter, proposer, négocier »
- 16 et 17 mars : Journées intersyndicales femmes avec la FSU et Solidaires
- **Les inscriptions sont à remonter à fem-mixite@cgt.fr**

Le collectif unitaire pour le 8 mars mettra à disposition le matériel suivant:

- Une vidéo d'appel à la mobilisation à diffuser sur les réseaux sociaux (disponible à partir du 15/02)
- Une plateforme de mobilisation permettant :
 - o De poster sur une carte de France les actions prévues le 8 mars (disponible à partir du 6/02)
 - o De soumettre au vote les propositions unitaires « En 2017 nous voulons », et de faire remonter leurs propositions.
 - o De mettre à disposition les propositions les plus appréciées sous forme d'affichettes
 - o De diffuser le 8 mars toutes les initiatives, avec un système de photos....
 - o De donner aux volontaires qui souhaitent organiser une action toutes les infos pratiques
- Un tract
- Des affichettes
- Un brassard (autocollant et à télécharger)